

VS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 97-030 du 20 août 1997

relative à l'autorisation de ratification de l'Accord portant création de la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIM-BANK).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord portant création de la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIM-BANK).

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

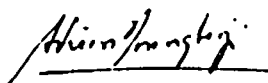
Fait à COTONOU, le 20 août 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et de Relations avec
les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI

.../...

Le Ministre des Finances,


Moïse MENSAH

Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat
et du Tourisme,


Gatién HOUNGBEDJI

**Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 CES 2 PM 4 MF 4 MCAT 4 AUTRES
MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-**